

# Estaprop<sup>MD</sup> XT

**Herbicide Liquide**

**AGRICOLE**

GROUPE

4

HERBICIDE

**CONTIENT DU DICHLORPROP ET 2,4-D  
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

**GARANTIE :**

Dichlorprop ... 210 g é.a./L  
2,4-D ... 400 g é.a./L  
(Tous présent sous forme d'ester  
2-éthylhexyle)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE  
AVANT L'UTILISATION**

Pour le blé, l'orge et l'usage industriel et les  
terrains non cultivés

No D'HOMOLOGATION 29660  
LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

Nufarm Agriculture Inc.  
5507 1st Street SE  
Calgary, Alberta T2H 1H9  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour  
1-800-424-9300

ESTAPROP<sup>MD</sup> est une marque déposée de  
Nufarm Agriculture Inc.



## **PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à, [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

### **Manutention du concentré (mélange et chargement) pour tous les scénarios :**

Les préposés au mélange au chargement doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et de l'équipement de protection pour les yeux tel qu'un écran facial ou des lunettes de protection. Rincer les gants avant de les enlever. S'ils prévoient utiliser plus de 660 L de produit /j, les travailleurs doivent également employer un système fermé.

**Application à l'aide d'un équipement aérien ou terrestre :** Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent aussi porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur fermé ou dans la cabine fermée d'un avion.

**Application à l'aide d'un pulvérisateur manuel :** Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel doivent porter un appareil respiratoire s'ils prévoient utiliser plus de 12.5 L de produit /j. NE PAS manipuler plus de 20 L de produit /j.

Pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 12 heures suivant le traitement.

Appliquer seulement si le potentiel de dérive vers les zones d'habitation ou d'activités humaines comme des résidences, chalets, écoles ou zones récréatives est minimal.

Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, la température, l'équipement d'application utilisé et la calibration du pulvérisateur.

## **PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.

- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver en profondeur les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements personnels et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit contient une matière active et un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures. Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

### **PREMIER SOINS :**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique. Contient des distillats de pétrole. NE PAS provoquer le vomissement. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

#### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex,  
1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar,  
1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc.,  
1-800-868-5444.

#### **CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :**

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Entreposer à n'importe quelle température. BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.

#### **ÉLIMINATION :**

##### **Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### **Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

##### **Contenants Réutilisables – Rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **MODE D'EMPLOI :**

**Ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites dans les milieux aquatiques. NE PAS l'utiliser dans la lutte contre les parasites aquatiques.**

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

NE PAS retourner sur les lieux traités ni permettre aux ouvriers de le faire pendant le délai de sécurité de 12 heures.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide ESTAPROP XT, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide ESTAPROP XT et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide ESTAPROP XT ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

### **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :**

L'herbicide liquide ESTAPROP XT peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables. Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive. Ne pas pulvériser en période de grands vents. Attendre 40 jours après l'application pour laisser paître le bétail ou faucher en foin les cultures traitées. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Respecter un délai de récolte minimal de 60 jours après l'application. Respecter un délai de réensemencement minimal de 30 jours.

### **MÉLANGE :**

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide liquide ESTAPROP XT et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

**Pour les contenants à capacité plus grande que 20L :** Utiliser un système de transfert fermé pour transvider les liquides concentrés de tels contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

### **ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :**

**Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol. Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.

**Pulvérisation par voie aérienne :** NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien.

Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière. Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive.

**MODE D'EMPLOI DANS LES CULTURES AGRICOLES:  
CULTURES, MOMENT PROPICE À L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES  
D'APPLICATION :**

Suite à une application de l'herbicide liquide ESTAPROP XT la croissance des cultures stressées par des conditions environnementales adverses comme l'humidité excessive, la sécheresse, la maladie, etc. peut être retardée; par contre, ces dommages sont contrebalancés par les avantages tirés d'une meilleure suppression. Appliquer lors de conditions météorologiques modérément chaudes, quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et qu'elles ont atteint le stade où elles sont susceptibles. Éviter d'appliquer lors de conditions de sécheresse ou quand la température est exceptionnellement chaude.

---

**CULTURE :** Céréales de printemps (Blé de printemps, blé dur et orge), sans plante-abri de légumineuses

**MOMENT PROPICE  
À L'APPLICATION :** De la 4e feuille déployée au début de la feuille étendard.  
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :** Application par voie de terre ou aérienne.

**DOSE D'APPLICATION RECOMMANDÉE  
À L'HECTARE :** 1,2 L

---

---

**CULTURE :** Blé d'hiver

**MOMENT PROPICE  
À L'APPLICATION :** Au printemps, du tallage au début de la feuille étendard.  
Ne pas appliquer durant ou après le stade de la feuille étendard.  
Ne pas appliquer sur les semences des céréales d'hiver à l'automne.  
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :** Application par voie de terre ou aérienne.

**DOSE D'APPLICATION RECOMMANDÉE  
À L'HECTARE :** 1,2 L

---

**MÉLANGE EN RÉSERVOIR :**

L'herbicide liquide ESTAPROP XT peut être utilisé en mélange avec certains herbicides contre les graminées dans le blé et l'orge pour supprimer les mauvaises herbes en un seul passage.

Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

Prêter une attention particulière aux stades de croissance appropriés de la culture et des mauvaises herbes pour les restrictions vis-à-vis l'application, les variétés, la remise en culture ainsi que les volumes d'eau minimum et les techniques et conditions d'application.

Les mélanges en réservoir avec des additifs chimiques, des pesticides ou des engrais qui ne sont pas mentionnés sur cette étiquette peuvent être physiquement incompatibles, peuvent causer des effets inacceptables sur les cultures ou risque d'entraîner une suppression inacceptable des mauvaises herbes ou des organismes nuisibles. Communiquer avec Nufarm Agriculture inc. au 1-800-868-5444 pour plus de renseignements

<b>Produits d'association</b>	<b>Culture</b>	<b>Technique d'application</b>
Achieve Liquide Herbicide	Blé (de printemps, dur et d'hiver) Orge	Application par voie de terre ou aérienne
Assert 300 SC Herbicide	Blé (de printemps et dur) Orge	Application par voie de terre seulement
Avenge 200-C Folle avoine Herbicide	Blé (de printemps, dur et d'hiver) Orge	Application par voie de terre seulement
Everest Solupak 75 DF Herbicide	Blé (de printemps)	Application par voie de terre seulement
Horizon Herbicide mélange en réservoir ou Signal Herbicide + Signal Adjuvant	Blé (de printemps et dur)	Application par voie de terre seulement
Puma 120 Super ou Cordon	Blé (de printemps et dur) Orge	Application par voie de terre ou aérienne

## MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES :

Produit d'association	Culture	Taux (L/ha)	Mauvaises herbes supplémentaires	Ordre de mélange
Refine Extra 75DF OU Refine SG	Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver, orge	1,2 L Estaprop XT + 20 g Refine Extra 75DF OU 30 g Refine SG + 2 L / 1000 L de la solution à pulvériser de surfactant*	Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de Refine Extra 75DF OU Refine SG	Remplir partiellement le réservoir d'eau, puis ajouter Refine Extra 75DF OU Refine SG. Agiter puis ajouter l'Estaprop XT. Agiter puis ajouter le surfactant. Maintenir l'agitation et compléter le remplissage.**

\* Consulter l'étiquette de Refine Extra 75DF ou Refine SG pour le surfactant spécifique.

\*\* Consulter l'étiquette de Refine Extra 75DF ou Refine SG pour les instructions de mélange spécifiques.

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 1,2 LITRES À L'HECTARE :

Amarante à racine rouge	Moutarde des chiens
Ansérine de Russie	Moutarde de l'Inde
Bardane	Neslie paniculée
Bardanette épineuse	Patience crépue*
Bourse-à-pasteur	Pissenlit – suppression pendant toute la saison (Blé d'hiver)
Chardon des champs*	Renouées***
Chénopode blanc	Renouée liseron
Chénopode glauque	Renouée persicaire***
Colza (canola) spontanée	Sagesse-des-chirurgiens
Érodium cicutaire	Sarrasin de Tartarie
Herbe à poux	Silène noctiflore****
Kochia à balais**	Sisymbre élève

Laiteron des champs*	Soude roulante**
Laiteron potager	Tabouret des champs
Laitue scariole (Blé d'hiver)*****	Tournesol spontané
Lampourde glouteron	Vélar d'Orient
Mauve à feuilles rondes	Vélar fausse giroflée
Moutarde des champs	

\* Suppression des parties épiées seulement

\*\* Traiter avant que les plants ne mesurent plus de 5 cm de hauteur.

\*\*\* Traiter avant le stade de 4 feuilles.

\*\*\*\* Annuelles du printemps seulement.

\*\*\*\*\* Traitement de post-levée, entre le plein tallage et le début de la feuille étandard du blé d'hiver, stade de 2 à 12 feuilles de la laitue scariole. Intervalle avant la récolte : 40 jours.

**Linaira - répression seulement** (où la répression est une réduction visuelle de la compétition, c'est-à-dire une réduction de la population et/ou de la vigueur des mauvaises herbes). Le degré de répression va varier avec la taille des plantes de linaira et les conditions environnementales avant et après le traitement. Appliquer lorsque la majorité des plantes ne dépassent pas 15 cm de hauteur. L'utilisation de l'herbicide liquide ESTAPROP XT pour la suppression de la linaira dans le blé ou dans l'orge fait parti d'un plan de répression à long terme de cette espèce qui comprend un labour au printemps et à l'automne, des pulvérisations localisées automnales, une jachère et/ou une jachère de la répression chimique.

### **USAGES INDUSTRIELS ET TERRAINS NON CULTIVÉS : SUPPRESSION GÉNÉRALE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES :**

La plupart des mauvaises herbes vivaces sont mieux supprimées par un traitement foliaire appliqué en mai ou au début de l'automne. Certaines espèces peuvent nécessiter un deuxième traitement. Les zones infestées de mauvaises herbes doivent être traitées de façon uniforme en s'assurant de bien mouiller les mauvaises herbes abritées par les grandes graminées. Pulvériser les grandes mauvaises herbes jusqu'au ruissellement. Appliquer 200 à 600 L/ha de bouillie, le volume plus élevé assure une meilleure couverture, surtout en présence d'une couverture de grandes graminées. Pour supprimer l'herbe à puce, consulter la section SUPPRESSION DES BROUSSAILLES.

L'herbicide liquide ESTAPROP XT se mélange avec de l'huile ou du kérosène et s'émulsifie dans l'eau. Afin de diminuer les risques de dérive sur les zones non cultivées, un agent anti-dérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange approprié, consulter le mode d'emploi de l'étiquette de l'agent anti-dérive.

Si ce produit est utilisé sous forme d'un mélange d'huile pure, ne pas laisser d'eau s'infiltrer dans le produit ou dans le mélange final. Ce produit forme une émulsion au contact de l'eau – et non pas une solution. Ce produit a tendance à se séparer, lorsque laissé au repos. Bien agiter afin de l'empêcher de se séparer et pour assurer un mélange de pulvérisation uniforme.

## **BORDS DE ROUTE, LIGNES DE SERVICES, EMPRISES DE VOIES FERRÉES, TERRES NON AGRICOLES :**

Appliquer 2,75 L d'herbicide liquide ESTAPROP XT. Quelques mauvaises herbes peuvent nécessiter un second traitement. Si les bords de routes sont coupés pour le foin, les intervalles de pré-récolte recommandés doivent être respectés. Ne pas appliquer par voie aérienne sur les bords de route. Ne pas appliquer plus de deux traitements par an. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel doivent porter un appareil respiratoire s'ils prévoient utiliser plus de 12.5 L de produit /j. NE PAS manipuler plus de 20 L de produit /j.

## **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 2,75 LITRES À L'HECTARE :**

Luzerne	Salsifis	Cardère
Chardon vulgaire	Verge d'or	Linaire
Bardane	Épervière	Vesce
Renoncule	Prêle (suppression partielle)	Carotte sauvage
Chardon des champs	Asclépiade (partie aérienne)	Barbarée vulgaire
Chicorée	Molène	
Potentille	Laiteron des champs	
Rumex crépu	Plantain	
Pissenlit	Mélicot	
Apocyn	Tanaisie	

Consulter aussi la liste des mauvaises herbes supprimées avec 1,2 L/ha

## **SUPPRESSION DES BROUSSAILLES :**

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer sur le feuillage et les tiges immédiatement avant ou après que les broussailles soient en feuilles, c'est-à-dire tard au printemps ou tôt en été. Il peut être nécessaire pour plusieurs espèces de répéter le traitement l'année suivante. Mouiller entièrement le feuillage et les tiges jusqu'au sol. Appliquer de 750 à 1500 L de mélange à pulvériser par hectare (ha) selon la densité et la hauteur des broussailles.

## **Utiliser 6,0 L d'herbicide liquide ESTAPROP XT par 1000 L d'eau pour supprimer les espèces sensibles suivantes :**

Aubépine	Érable à sucre	Peuplier
Cèdre	Framboisier sauvage	Pin sylvestre
Cerisier sauvage	Symphorine	Prunier sauvage

**Utiliser 8,0 L d'herbicide liquide ESTAPROP XT par 1000 L d'eau pour supprimer les espèces suivantes :**

Aulne	Framboisier	Pommier sauvage
Bleuet	Genévrier commun	Rosier (avec une certaine repousse)
Bouleau	Herbe à puce	Saule
Chêne à gros fruits	Caryer	Sapin baumier
Chêne blanc	Mélèze laricin	Spirée tomenteuse
Chèvrefeuille	Noisetier	Sureau
Érable argenté	Orme	Tilleul d'Amérique
Érable négondo	Peuplier \ Tremble	Sumac
Érable à sucre	Pin rouge	

### **1. APPLICATION FOLIAIRE :**

Il s'agit de la méthode courante pour les pulvérisations impliquant des volumes élevés de bouillie appliquée le long des clôtures, des autoroutes et des emprises. Utiliser comme première pulvérisation sur une broussaille dense composée de plusieurs espèces. Appliquer la bouillie sur le feuillage et les tiges de toutes les plantes à partir du moment où le feuillage est complètement développé au printemps et jusqu'à ce que les plantes entrent en dormance. Bien mouiller toutes les feuilles, les tiges et les drageons jusqu'au sol afin d'obtenir une suppression efficace. Il peut y avoir certaines repousses chez les espèces résistantes telles que le frêne, le chêne et l'érable. Bien mélanger la bouillie avant de pulvériser. Appliquer avec de l'équipement motorisé. Couvrir tout le feuillage et les tiges jusqu'au point de ruissellement. Les broussailles et les arbres de plus de 3 mètres de hauteur doivent être coupés jusqu'au sol et il faut pulvériser les repousses lorsqu'elles atteignent plus de 0,6 mètre de hauteur.

Pour supprimer les peuplements composés d'espèces feuillues et de conifères tels que le tremble, l'aulne, le cerisier, le baume, le peuplier, le tilleul d'Amérique, le bouleau, l'orme, le chêne à gros fruits, l'épinette, le pin, le sapin, le mélèze laricin et le cèdre, appliquer un mélange composé de 5,7 litres d'herbicide liquide ESTAPROP XT et de 6,25 litres d'herbicide Vanquish (480 g/L) dans 1000 litres d'eau lorsque les feuilles des arbres feuillus sont bien déployées. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel doivent porter un appareil respiratoire s'ils prévoient utiliser plus de 12,5 L de produit /j. NE PAS manipuler plus de 20 L de produit /j.

### **2. TRAITEMENT À LA BASE :**

Pour supprimer les espèces ligneuses difficiles à détruire. La bouillie peut être appliquée à la base de toutes les broussailles à tout moment de l'année. Ce traitement ne convient pas au tilleul d'Amérique ni au frêne. Appliquer libéralement de manière à causer un ruissellement sur tous les côtés des tiges, à partir du ras du sol jusqu'à 1 m de hauteur. Appliquer en employant la méthode du bain à la base sur des broussailles éparpillés ou comme deuxième

traitement sur les espèces résistantes à la première pulvérisation foliaire. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à dos à faible volume ou d'un pulvérisateur motorisé. La concentration appliquée dépendra de l'espèce présente, du volume de pulvérisation et de la saison pendant laquelle le traitement est effectué. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel doivent porter un appareil respiratoire s'ils prévoient utiliser plus de 12,5 L de produit /j. NE PAS manipuler plus de 20 L de produit /j.

#### **Taux d'application :**

Espèces sensibles et intermédiaires : Mélanger 1,6 L dans 100 L de diesel ou de mazout.

Espèces très résistantes : Mélanger 2,2 L dans 100 L de diesel ou de mazout.

### **3. TRAITEMENT MODIFIÉ, À LA BASE D'ARBRES :**

Bien mouiller la base des plants, puis mouiller les tiges et les feuilles jusqu'au point de ruissellement en pulvérisant le 4/5 des plants à partir du bas jusqu'au sommet. Traiter les broussailles lorsque toutes les feuilles sont bien déployées. Cette méthode peut être utilisée dans les endroits où les espèces sensibles ont été supprimées à l'aide de pulvérisations antérieures et qu'il existe toujours des espèces résistantes telles que l'érable, le chêne et le frêne. Il est essentiel de bien mouiller la base des plants et des tiges jusqu'au point de ruissellement afin d'assurer une bonne suppression. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel doivent porter un appareil respiratoire s'ils prévoient utiliser plus de 12,5 L de produit /j. NE PAS manipuler plus de 20 L de produit /j.

#### **Taux d'application :**

Pulvérisation en début de saison : Ajouter 5,5 – 8,3 L d'herbicide liquide ESTAPROP XT dans 100 L de diesel ou de mazout et bien mélanger. Ajouter ce mélange à 890 L d'eau.

Par temps sec, ou plus tard dans la saison : Ajouter 8,3 L d'herbicide liquide ESTAPROP XT à 150 L de diesel ou de mazout et bien mélanger. Ajouter ce mélange à 840 L d'eau. Bien mélanger avant d'effectuer la pulvérisation, surtout si la bouillie demeure stagnante pendant plus d'une heure après la préparation.

### **4. MÉTHODE SUR SURFACES COUPÉES :**

#### **a. Traitement Des Souches :**

Pour prévenir la repousse, traiter les souches immédiatement après la coupe, en les pulvérisant ou en les badigeonnant, de même que les racines découvertes et la surface des coupes. Il est essentiel de bien imprégner la souche.

#### **b. Traitement Par Entailles :**

Cette méthode est recommandée pour les arbres debout résistants et mesurant plus de 13 à 15 cm de diamètre. Faire une suite d'entailles superposées et continues tout le tour de l'arbre, près de la base.

Couper les entailles avec une hache (vers le bas), sans enlever l'écorce. Pulvériser ou badigeonner le bois découvert jusqu'au ruissellement. Remplir l'entaille à rebord sans gaspiller de produit. Traiter les entailles fraîchement coupées à n'importe quel moment de l'année. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel doivent porter un appareil respiratoire s'ils prévoient utiliser plus de 12,5 L de produit /j. NE PAS manipuler plus de 20 L de produit /j.

**Taux d'application :**

Mélanger 2,25 L dans 100 L de diesel ou de mazout.

**5. MÉTHODE D'APPLICATION AÉRIENNE :**

Pour la suppression du tremble, du peuplier et du bouleau, mélanger 5,8 L d'herbicide liquide ESTAPROP XT et 5,2 L d'herbicide Vanquish. Ce mélange en réservoir peut être appliqué par voie aérienne dans au moins 85 L d'eau à l'hectare. Ne pas pulvériser lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 kph.

**Instructions sur l'étiquette concernant l'épandage aérien****Mode d'emploi**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

**Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive.

Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

**Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque le protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

### **ZONES TAMPONS DESTINÉES À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES:**

Aucune zone tampon N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, borbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Blé et l'orge		1	0	0	0	1
	Terres non agricoles (mauvaises herbes herbacées)		1	1	1	1	2**
	Terres non agricoles, usages industriels (suppression des broussailles)		3	1	1	1	5**
Pulvérisation aérienne	Blé et l'orge	Voilure fixe	5	0	0	0	30
		Voilure tournante	3	0	0	0	30
	Terres non agricoles (suppression des broussailles)	Voilure fixe	100	1	15	1	225**
		Voilure tournante	50	1	5	1	125**

\* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

\*\* Les zones tampons pour protéger les milieux terrestres vulnérables ne sont pas requises pour les emprises, notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité, les routes et les terrains d'entraînement et les champs de tir sur des bases militaires.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés. Appliquer en utilisant la plus grosse catégorie de gouttelettes de l'ASAE indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

10-5025

A-25 octobre, 2011